

*Questions orales*

tonnes, et qu'une note de bas de page dit ceci: «Pour engagements bilatéraux?»

De quels engagements bilatéraux le ministre parle-t-il? Son principal engagement bilatéral est envers la population du Canada. Pourquoi le ministre favorise-t-il les étrangers?

**L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans):** Monsieur le Président, le député peut pêcher en eau trouble, à son habitude. Mais, comme je le montrerai dans un instant, c'est le Parti libéral qui patauge péniblement dans ces eaux troubles. Le gouvernement a canadianisé la pêche et réduit les contingents étrangers à des niveaux très bas, comparativement à ceux où ils se situaient sous le gouvernement libéral.

En fait, grâce à des décisions éclairées prises par le gouvernement, nous sommes parvenus à empêcher la Communauté européenne et la France de prendre 25 000 tonnes métriques d'importants stocks canadiens de morue.

Il est très étrange que la collègue du député qui représente Halifax m'ait prié instamment cette semaine d'autoriser un bateau américain à pêcher des stocks de morue au large de Terre-Neuve, à la place d'un navire canadien. Pourtant, ce député est assez hypocrite pour condamner le gouvernement, alors que lui et ses collègues devraient faire leur examen de conscience.

\* \* \*

**LE POUVOIR JUDICIAIRE**

**M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway):** Monsieur le Président, ma question a trait à la démission du ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur, qui a pris le parti honorable qui s'imposait, après les nombreux précédents établis à la Chambre par MM. Chrétien, Lalonde, Drury et Munro.

Je voudrais que le premier ministre nous dise bien clairement si le gouvernement actuel, et plus particulièrement le premier ministre, estime qu'il est essentiel d'établir des normes rigides et non équivoques relative-ment à l'indépendance absolue de la magistrature au Canada et à l'abstention totale de toute intervention des ministres auprès de n'importe quel tribunal n'importe où au Canada.

Telles étaient les paroles de l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures en réaction à la déclaration bien claire que le premier ministre Trudeau avait faite concernant la politique en ce domaine.

Est-ce que l'énoncé de politique que le premier ministre Trudeau a fait le 12 mars 1976 à cet égard vaut toujours pour son gouvernement?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** J'ai du mal à comprendre la question, car mon honorable collègue fait allusion à des précédents. Le fait est que M. Chrétien a communiqué en 1971 avec un juge et n'a pas démissionné. M. Drury a communiqué en 1976 avec un juge et n'a pas démissionné. M. Kaplan, alors solliciteur général, a écrit en 1982 à un juge et n'a pas démissionné.

Nous avons des lignes directrices stipulant qu'aucun ministre, sauf le ministre de la Justice, ne peut communiquer avec des membres de la magistrature concernant quoi que ce soit dont ils sont saisis en leur qualité de magistrat.

Le fait est que le ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur a communiqué avec un juge, même s'il ne cherchait à obtenir ni gain, ni faveur, ni avantage personnels de quelque nature que ce soit, ayant été prié d'intervenir au nom de la fraternité sportive canadienne au moment où des jeux internationaux s'ouvraient en Nouvelle-Zélande et où il fallait résoudre une affaire difficile. Il y a donc des circonstances atténuantes, mais le ministre a communiqué avec un juge. Je crois qu'il y a eu violation des lignes directrices, et c'est pourquoi j'ai accepté sa démission.

**M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway):** Monsieur le Président, le premier ministre a laissé entendre que la communauté sportive canadienne, plus particulièrement l'Association canadienne d'athlétisme, a demandé au ministre d'intervenir. Le ministre lui-même a fait une déclaration semblable.

Toutefois, je me suis entretenu ce matin avec l'avocate qui représente l'Association canadienne d'athlétisme, et elle a nié catégoriquement qu'elle ou son collègue avaient fait une telle demande. Le premier ministre ministre se ravisera-t-il et reconnaîtra-t-il que l'intervention du ministre n'a pas été demandée?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, le ministre a démissionné. Pourtant, cela ne suffit pas pour les néo-démocrates; il faut qu'ils